



Décision de radiodiffusion CRTC 2021-235

Version PDF

Référence : Demande de la Partie 1 affichée le 3 mai 2021

Ottawa, le 19 juillet 2021

Asian Television Network International Limited

L'ensemble du Canada

Dossier public de la présente demande : 2021-0259-9

Ajout de Mirror Now à la Liste de services de programmation et de stations non canadiens approuvés pour distribution

1. Le Conseil **approuve** une demande d'Asian Television Network International Limited (ATN), en tant que parrain canadien, en vue d'ajouter le service non canadien Mirror Now à la *Liste de services de programmation et de stations non canadiens approuvés pour distribution* (la liste). Le Conseil n'a reçu aucune intervention à l'égard de la présente demande. La liste révisée peut être consultée sur le site Web du Conseil, www.crtc.gc.ca, et peut être obtenue en version papier sur demande.
2. Le demandeur décrit Mirror Now comme un service de nouvelles de langue anglaise fournissant une analyse approfondie des marchés commerciaux et financiers ainsi que des indices et des mises à jour concernant les marchés boursiers indiens et mondiaux. Le service provient de l'Inde et s'adresse aux téléspectateurs sud-asiatiques.
3. La demande d'ATN est conforme à l'approche générale du Conseil, énoncée dans l'avis public de radiodiffusion 2008-100 et réitérée dans la politique réglementaire de radiodiffusion 2015-96, quant à l'ajout de services non canadiens de langue française ou anglaise à la liste. De plus, le Conseil n'a trouvé aucune preuve au dossier public de la présente instance que Mirror Now sera en concurrence avec des services facultatifs canadiens de télévision.

Secrétaire général

Documents connexes

- *Parlons télé – Un monde de choix – Une feuille de route pour maximiser les choix des téléspectateurs et favoriser un marché télévisuel sain et dynamique*, politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2015-96, 19 mars 2015
- *Cadres réglementaires des entreprises de distribution de radiodiffusion et des services de programmation facultatifs – politique réglementaire, avis public de radiodiffusion CRTC 2008-100, 30 octobre 2008*